

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 16 (1938)

Artikel: Petite médaille dite de Villmergen
Autor: Demole, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



PETITE MÉDAILLE DITE DE VILLMERGEN

E. DEMOLE

M. Eugène Demole, notre regretté conservateur du Cabinet de Numismatique au Musée de Genève, décédé en 1928¹, a laissé divers manuscrits, parmi lesquels celui que nous publions ici et que nous croyons inédit. (*Note de la rédaction.*)



LAVIGNAC² décrit cette médaille et ajoute: «on dit qu'elle fut frappée en souvenir de la bataille de Villmergen, et que chaque soldat faisant partie de l'expédition en reçut un exemplaire» (fig. 1).

Il est difficile de considérer cette médaille comme ayant été donnée par le gouvernement bernois ou le gouvernement genevois aux soldats de l'expédition; en voici les raisons:

1^o Au commencement du XVIII^e siècle et plus tard encore, il n'était pas d'usage que les gouvernements accordassent des médailles aux soldats, mais seulement aux officiers et sous-officiers. Le 21 mars 1713, on lit dans le Registre du Conseil de Genève:

«Le secrétaire Trembley a ensuite dit que Jean Trembley, ancien syndic, lui avait remis un gros paquet de médailles d'or et d'argent avec une lettre que lui a écrit M. le trésorier Thormann, datée de Berne du 18 de ce mois pour les rapporter au Conseil et recevoir des ordres à cet égard; ledit paquet et lettre lui ayant été apporté hier par le messager de Berne, ladite lettre ensuite vue qui, après des compliments obligeants sur le mérite des services de nos troupes

¹ *Genava*, VII, 1929, p. 17.

² *Armorial genevois*, p. 353, n° 221.

et sur ceux en particulier dudit Jean Trembley, dit que toutes ces médailles sont un gage de la reconnaissance et de la bienveillance de l'Etat de Berne. Les dites médailles ont été vues par le Conseil, au nombre de 21 en or et de 24 en argent, toutes au même coin» (suit la description de la médaille, Haller, n° 99).

On voit que, dans cet envoi de Berne, il n'est pas fait mention de médailles de bronze, et nulle part il n'en est parlé dans le Registre du Conseil de Genève.

2^o Au reste, il est douteux que le gouvernement de Berne, et pareillement celui de Genève, se soient permis, sur une médaille officielle, de remplacer le monogramme de Jésus, IHS, au centre du soleil, par un numéro matricule 4, 6, etc. Cette substitution peut avoir été le fait d'une société ou de particuliers, mais pas d'un gouvernement.

3^o Si cette médaille avait été distribuée aux 300 hommes de Genève qui figuraient à Villmergen, la médaille serait aujourd'hui encore assez commune, alors qu'on n'en connaît que quatre exemplaires.

4^o La petite médaille soi-disant de Villmergen est fondue et non frappée, et c'est encore là une preuve nouvelle qu'elle n'émane pas d'un des gouvernements bernois ou genevois.

N'ayant aucun des caractères d'une médaille officielle, la petite pièce qui nous occupe peut avoir été en usage à Genève en 1743-1744, lors du long séjour que firent dans cette ville les garnisons de Berne et de Zurich. Exécutée par les intéressés eux-mêmes, par des procédés assez rudimentaires, ce pouvait être soit un jeton servant à un jeu, soit une prime de tir, correspondant à une valeur déterminée. Je ne pense pas qu'il faille chercher une explication en dehors de ces hypothèses.

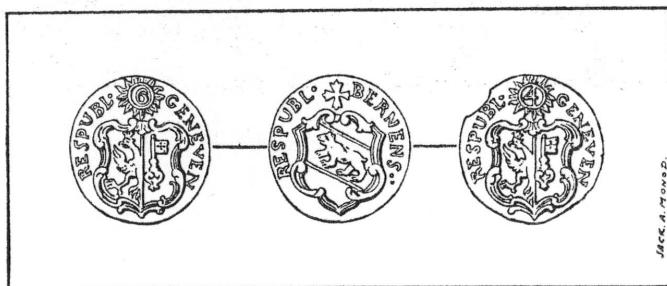


Fig. 1. — Médaille dite de Villmergen.

